



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Réf. MA10005066/F

N° rév. 1.8

## Sto-Décontaminant Concentré

Date de révision 11.10.2022

Date d'impression 30.10.2022

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial Sto-Décontaminant Concentré

Identifiant Unique De Formulation (UFI) QN33-70VG-R002-WDW4

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit biocide

Utilisations déconseillées Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.  
224 rue Michel Carré  
F - 95872 Bezons  
Téléphone: +33 1 34 34 57 00  
Télécopie: +33 1 34 34 56 60  
[www.sto.fr](http://www.sto.fr)

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS France

C. Rautureau  
Sto La Copechagnière  
Téléphone: +33 2 51 45 71 01  
[c.rautureau@sto.com](mailto:c.rautureau@sto.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence France

Téléphone: +44 (0)1235 239 670  
ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. <b>Intervention:</b> P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. <b>Élimination:</b> P501 Rappporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 benzyldiméthyles, chlorures  
chlorure de didécyldiméthylammonium  
2-octyl-2H-isothiazole-3-one

### Étiquetage supplémentaire

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 30,8 %

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Le produit est acide

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 benzyldiméthyles, chlorures	68391-01-5 269-919-4	Skin Corr. 1B; H314 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	≥ 20 - < 25
chlorure de didécyldiméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 3; H301 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	≥ 5 - < 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	≥ 1 - < 5
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1 247-761-7 613-112-00-5	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A ≥ 0,0015 %  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 125 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation: 0,27 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 311 mg/kg	≥ 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

	En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Inhalation	Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	effets corrosifs L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Dépression du système nerveux central Vertiges Perte de conscience Nausée L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Diarrhée Gêne gastro-intestinale Oedème pulmonaire Troubles rénaux
-----------	--

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. Pas d'information disponible.
------------	--

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	CO <sub>2</sub> , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
--------------------------------	--

Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit
----------------------------------	-------------------------

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )
--	--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

	L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
Conseils supplémentaires	Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et enlever à la pelle. Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Observer les réglementations de la protection du travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
--	--

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Précautions pour le stockage en commun	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.  Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
---	--

<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.
---	--

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

Composants		No.-CAS
Base	Type:	Paramètres de contrôle
propan-2-ol		67-63-0
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	980 mg/m <sup>3</sup>
FR VLE	Valeurs limites d'exposition à court terme	400 ppm
Conseils supplémentaires:	Valeurs limites indicatives	

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Garantir une bonne aération ; si possible, utiliser ou installer des extracteurs d'air internes.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
b) Protection de la peau Protection des mains	Délai de rupture: 480 min Epaisseur minimale: 0,4 mm Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection du corps

Vêtements étanches  
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.  
Protection préventive de la peau

c) Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.  
Filtre combiné A-P2  
Protection respiratoire conforme à EN 14387.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	vert
Odeur	Perceptible
Seuil olfactif	Pas de données disponibles
pH	env. 3 - 6 (20 °C) Concentration: 10 %
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	69 °C Méthode: coupelle fermée
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Pas de données disponibles
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	20 hPa
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité	env. 0,96 - 1,00 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	Pas de données disponibles
Coefficient de partage: n- octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammation	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité Viscosité, dynamique	Pas de données disponibles
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	Pas de données disponibles
--------------------	----------------------------

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses                      Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter                              Sources directes de chaleur.  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter                                Acides forts  
Oxydants  
Métaux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	Nocif en cas d'ingestion.  Estimation de la toxicité aiguë: 1.357 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 benzyl diméthyles, chlorures:**

Toxicité aiguë par voie orale	(Rat): 566 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	(Rat): 1.560 mg/kg

##### **chlorure de didécyl diméthyl ammonium:**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat): 238 mg/kg
-------------------------------	-----------------------

##### **2-octyl-2H-isothiazole-3-one:**

Toxicité aiguë par voie orale	Estimation de la toxicité aiguë: 125 mg/kg Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë: 0,27 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Toxicité aiguë par voie cutanée	Estimation de la toxicité aiguë: 311 mg/kg Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

##### Produit:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Composants:

##### **composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 benzyl diméthyles, chlorures:**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### **chlorure de didécyl diméthyl ammonium:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### **2-octyl-2H-isothiazole-3-one:**

Méthode

OCDE ligne directrice 404

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Produit:

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Composants:**

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 benzyldiméthyles, chlorures:**

Provoque de graves lésions des yeux.

**chlorure de didécylidiméthylammonium:**

Provoque de graves lésions des yeux.

**propan-2-ol:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**2-octyl-2H-isothiazole-3-one:**

Provoque de graves lésions des yeux.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Produit:

Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Composants:**

**2-octyl-2H-isothiazole-3-one:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

**propan-2-ol:**

Evaluation

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution Information supplémentaire

#### Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour les poissons : Pas de données disponibles

#### Composants:

##### composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 benzyldiméthyles, chlorures:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,1 - 1,0 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,16 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,01 - 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour : 10

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

le milieu aquatique)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,01 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 1

### chlorure de didécylidiméthylammonium:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,97 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,057 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,062 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 10

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 0,021 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 1

### 2-octyl-2H-isothiazole-3-one:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) 100

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) 100

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

Biodégradabilité Pas de données disponibles

### Composants:

#### composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 benzylidiméthyles, chlorures:

Biodégradabilité dégradable rapidement  
Biodégradation: 80 - 90 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

#### chlorure de didécylidiméthylammonium:

Biodégradabilité dégradable rapidement  
Biodégradation: 69 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation Pas de données disponibles

**Composants:**

**composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-18 benzyldiméthyles, chlorures:**

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 81

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 0,5

**chlorure de didécyldiméthylammonium:**

Bioaccumulation Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Durée d'exposition: 46 jr  
Facteur de bioconcentration (FBC): 81

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire Le produit est alcalin.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L'utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.  
Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.  
Les restes de liquides sont des déchets dangereux et ne doivent en aucun cas être déversés dans les égouts. Ils doivent être déposés dans un centre local de collecte de substances problématiques.

Emballages contaminés Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des déchets

08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(\*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	1760
ADR	1760
RID	1760
IMDG	1760
IATA	1760

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de benzalkonium)
ADR	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de benzalkonium)
RID	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de benzalkonium)
IMDG	CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Benzalkonium chloride)
IATA	Corrosive liquid, n.o.s. (Benzalkonium chloride)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	8
ADR	8
RID	8
IMDG	8
IATA	8

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADN

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

Groupe d'emballage	II
Code de classification	C9
Numéro d'identification du danger	80
Étiquettes	8

### ADR

Groupe d'emballage	II
Code de classification	C9
Numéro d'identification du danger	80
Étiquettes	8
Code de restriction en tunnels	(E)

### RID

Groupe d'emballage	II
Code de classification	C9
Numéro d'identification du danger	80
Étiquettes	8

### IMDG

Packaging group	II
Labels	8
EmS number	F-A, S-B

### IATA

Packaging group	II
Labels	8

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

##### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

##### IMDG

Polluant marin : oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques Non applicable

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2010/75/UE 2,9 %

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux chlorure de didécylidiméthylammonium

État actuel de notification No. d'enregistrement spécifique du produit: 51680

Autres indications Ne pas utiliser à proximité immédiate de l'eau. Veiller à ce que le produit et les résidus ne parviennent pas dans les eaux, le sol ou les égouts. L'efficacité du produit biocide présuppose un stockage dans les règles et le respect de la date de péremption.

Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.  
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto-Décontaminant Concentré

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

### Texte complet pour phrase H

H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H312	: Nocif par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECl - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif);



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

---

## Sto-Décontaminant Concentré